



ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA POUR L'ARCTIQUE

Exercer notre souveraineté
et promouvoir à l'étranger la
STRATÉGIE POUR LE NORD
du Canada

Ce document peut ne pas être entièrement accessible. Pour une version accessible, prière de consulter

http://www.international.gc.ca/polar-polaire/canada_arctic_foreign_policy_booklet-la_politique_etrangere_du_canada_pour_arctique_livret.aspx?lang=fra&view=d



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ.....	5
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	11
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE.....	16
AMÉLIORER ET DÉCENTRALISER LA GOUVERNANCE : HABILITER LES RÉSIDANTS DU NORD	23
LA VOIE À SUIVRE.....	24
CONCLUSION.....	27



INTRODUCTION

L'Arctique est essentiel à l'identité nationale canadienne. C'est le foyer de nombreux Canadiens, entre autres, des Autochtones, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ainsi que dans les régions nordiques de certaines provinces canadiennes. L'Arctique fait partie de l'histoire et de la culture canadiennes, ainsi que de l'âme du Canada. Il constitue aussi un énorme potentiel pour l'avenir du Canada. Exercer notre souveraineté sur le Nord canadien, comme sur le reste du Canada, est la priorité absolue de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique.

Nous voulons que l'Arctique soit une région stable et fondée sur le respect des règles, avec des frontières clairement définies, une croissance économique et un commerce dynamiques, des collectivités énergiques ainsi que des écosystèmes sains et productifs. Le présent Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique expose les moyens que le gouvernement du Canada mettra en œuvre pour promouvoir cette vision avec leadership et dans un esprit de bonne gouvernance. Elle précise les intérêts qui sont les nôtres dans l'Arctique et la manière dont nous agissons pour les défendre.

2 / 3

L'Arctique et le Nord offrent de nouvelles possibilités et de nouveaux défis, en partie à cause des changements climatiques et de la recherche de nouvelles ressources. L'importance géopolitique de la région et ses implications pour le Canada n'ont jamais été plus grandes. À mesure que le commerce mondial s'intensifiera dans la région, le développement des ressources du Nord jouera un rôle de plus en plus déterminant pour les économies du Nord, les peuples du Nord et l'ensemble de notre pays. Le potentiel du Nord est de plus en plus intéressant pour le Canada, pour les États arctiques et aussi pour d'autres qui sont plus éloignés de la région en soi.

Quoique les possibilités soient grandes, elles posent aussi d'importants défis sociaux, économiques et environnementaux. Certains d'entre eux ont d'importantes dimensions internationales. Avec le temps, la plus grande facilité d'accès de l'Arctique entraînera davantage de circulation et amènera plus de monde dans la région. Bien que positive dans l'ensemble, cette accessibilité pourrait aussi contribuer à une accentuation des menaces environnementales, des incidents de recherche et sauvetage, des urgences civiles et d'éventuelles activités illicites. L'évolution de la région dans son ensemble aura des répercussions majeures pour le Canada et notre rôle en tant que puissance arctique.

Le gouvernement du Canada a lancé l'ambitieuse Stratégie pour le Nord pour réagir à ces possibilités et à ces défis. Notre stratégie définit quatre secteurs où le Canada prend des mesures pour défendre ses intérêts, à l'intérieur du pays comme à l'échelle internationale, et pour aider à libérer le potentiel véritable du Nord : exercer notre souveraineté; promouvoir le développement économique et social; protéger notre patrimoine environnemental; et améliorer et décentraliser la gouvernance. Dans la poursuite de chacun de ces objectifs fondamentaux de sa politique étrangère pour l'Arctique, le Canada s'est engagé à exercer la pleine mesure de sa souveraineté, de ses droits souverains et de sa compétence dans la région.

« L'importance géopolitique de l'Arctique et son intérêt pour le Canada n'ont jamais été aussi grands. C'est pourquoi notre gouvernement a lancé un ambitieux programme pour le Nord fondé sur notre responsabilité internationale, imposée par notre hymne national, de voir à ce que le Grand Nord demeure une région forte et libre. »

Le premier ministre Stephen Harper, 28 août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

Compte tenu de la longueur de son littoral arctique, de son potentiel énergétique et de ressources naturelles du Nord et des 40 p. 100 de sa masse terrestre qui se trouvent dans le Nord, le Canada est une puissance arctique. Nous jouons un solide rôle directeur dans la définition de la gérance, du développement durable et de la protection environnementale de cette région arctique stratégique, et dialoguons avec d'autres pour promouvoir nos intérêts.

Nous allons intensifier nos actions internationales dans les domaines suivants, tout en consolidant les quatre piliers de notre Stratégie pour le Nord :

- ▶ dialoguer avec nos voisins pour régler les différends frontaliers;
- ▶ obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de notre plateau continental élargi;
- ▶ assurer la gouvernance de l'Arctique et gérer les enjeux émergents connexes tels que la sécurité publique;
- ▶ instaurer les conditions internationales favorables au développement durable;

- ▶ rechercher des possibilités de commerce et d'investissement dont bénéficieront les résidents du Nord et tous les Canadiens;
- ▶ encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine dans l'Arctique;
- ▶ promouvoir une approche de gestion écosystémique auprès des voisins arctiques et des autres pays;
- ▶ contribuer aux efforts internationaux pour atténuer les changements climatiques dans l'Arctique;
- ▶ renforcer nos efforts à l'égard d'autres questions environnementales pressantes;
- ▶ intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et continuer à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale;
- ▶ mobiliser les résidents du Nord en ce qui concerne la politique étrangère du Canada pour l'Arctique;
- ▶ soutenir les organisations participantes permanentes autochtones;
- ▶ offrir aux jeunes Canadiens des moyens de participer au dialogue sur la politique circumpolaire.

4 / 5

EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ

Dans notre politique étrangère pour l'Arctique, le pilier premier et le plus important dans la reconnaissance du potentiel de l'Arctique canadien est l'exercice de notre souveraineté sur le Grand Nord. Le Canada a un riche passé dans le Nord, et la souveraineté du Canada est le fondement qui permettra de réaliser ce plein potentiel, y compris la dimension humaine. Le fondement est solide : la souveraineté du Canada dans l'Arctique est bien établie et de longue date. Elle repose sur un titre historique, lui-même fondé en partie sur la présence d'Inuits et d'autres peuples autochtones, qui remonte à des temps immémoriaux.

« En exerçant notre souveraineté, nous assumons non seulement le devoir qui est le nôtre envers les gens qui peuplent cette frontière nordique, et les générations qui les suivront, mais nous sommes également fidèles à ceux qui nous ont précédés... »

Le premier ministre Stephen Harper, 28 août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

Le Canada exerce sa souveraineté au quotidien par une bonne gouvernance et une gérance responsable. Il le fait grâce à la vaste gamme de mesures qu'il entreprend en tant que gouvernement — qu'elles soient liées au développement social et économique, à la science et à la recherche dans l'Arctique, à la protection de l'environnement, aux opérations des Forces canadiennes ou aux activités de la Garde côtière canadienne ou de la Gendarmerie royale du Canada. Nous exerçons notre souveraineté dans l'Arctique par des lois et règlements, comme nous le faisons ailleurs au Canada.

Nous mettons toutes les ressources du gouvernement du Canada au service de l'exercice de notre souveraineté, de nos droits souverains et de notre compétence dans l'Arctique. Nous adoptons une approche pangouvernementale. Depuis leur entrée en fonctions, le premier ministre et beaucoup de ministres fédéraux se sont rendus périodiquement dans le Nord canadien. En outre, signalons à titre de preuve supplémentaire de la priorité que le gouvernement du Canada accorde au Nord, la réunion des ministres des Finances du G-7 au Nunavut, en février 2010.

Depuis 2007, le gouvernement du Canada a annoncé un certain nombre d'initiatives qui doivent nous permettre d'améliorer notre capacité dans le Nord et d'y exercer notre souveraineté de manière responsable. Mentionnons, entre autres, de nouveaux engagements qui permettent au Canada de mieux contrôler, protéger et patrouiller ses espaces terrestres, maritimes et aériens arctiques et d'évoluer au même rythme que la région.

Dans les dix prochaines années, le Canada lancera un nouveau brise-glace polaire. Il sera le brise-glace le plus puissant et le plus gros qu'ait jamais eu la Garde côtière canadienne.

La Stratégie de défense *Le Canada d'abord* donnera aux Forces canadiennes les outils nécessaires pour augmenter leur présence dans l'Arctique. Dans le cadre de cette

stratégie, le Canada se dote de nouveaux navires de patrouille, capables d'opérations durables dans la glace de l'année pour assurer une surveillance étroite de nos eaux alors qu'elles s'ouvrent graduellement et que l'activité maritime y augmente. Pour soutenir ces navires et les autres bateaux du gouvernement canadien qui sont actifs dans le Nord, le Canada construit, à Nanisivik, des installations où les bateaux pourront accoster et se réapprovisionner.

En outre, le Canada élargit le nombre et les capacités des Rangers canadiens, qui sont principalement originaires des collectivités autochtones et assurent une présence militaire, en plus d'être « les yeux et les oreilles » du Canada dans ses régions les plus éloignées. De plus, il établira le nouveau Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique, à Resolute Bay.

Le Canada et les États-Unis travaillent ensemble pour mieux surveiller et contrôler l'espace aérien nordique dans le cadre du NORAD, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. De plus, les Forces canadiennes bénéficieront de nouvelles technologies pour accroître leur capacité de surveillance de notre territoire et de ses approches.

6 / 7

L'opération Nanook, qu'exécutent tous les ans les Forces canadiennes dans l'Arctique canadien pour affirmer notre souveraineté, témoigne de la volonté de notre gouvernement de protéger notre espace aérien, notre territoire et nos mers dans le Nord, et d'affirmer l'autorité qu'il exerce sur ceux-ci. En 2010, l'opération Nanook comprendra une collaboration avec les États-Unis et le Danemark, afin d'améliorer l'interopérabilité et de procéder à une intervention collective en vue de pallier les nouvelles difficultés transfrontalières.

L'accroissement de cette capacité canadienne témoigne de la présence du Canada dans cette région et fera aussi en sorte que nous sommes mieux préparés à réagir aux imprévus.

À l'avenir, notre programme international complétera ces efforts. Le Canada poursuivra dans l'Arctique les trois secteurs prioritaires suivants : chercher à résoudre les enjeux frontaliers; obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de notre plateau continental élargi où nous pourrions exercer notre souveraineté sur les ressources des fonds et du sous-sol marins; et assurer la gouvernance de l'Arctique et gérer les enjeux émergents connexes tels que la sécurité publique.

La première priorité sera, pour le Canada, de chercher à régler les différends frontaliers dans l'Arctique, en conformité avec le droit international. Notre souveraineté sur les terres et les îles de l'Arctique n'est pas contestée, sauf en ce qui concerne l'île de Hans, une île canadienne d'une superficie de 1,3 kilomètre carré, que revendique le Danemark.

Le Canada contrôle toute la navigation maritime dans ses eaux territoriales arctiques. Il a cependant un désaccord avec les États-Unis concernant la frontière maritime dans la mer de Beaufort (environ 6 250 milles marins carrés) et un autre avec le Danemark touchant une petite partie de la frontière maritime dans la mer de Lincoln. Tous ces désaccords sont bien gérés et ne posent aucun problème pour le Canada sur le plan de la défense. Ils ne compromettent en rien la capacité du Canada de collaborer et de coopérer avec ses voisins arctiques. Le Canada continuera à gérer ces différends frontaliers distincts et cherchera aussi, en priorité, à collaborer avec ses voisins pour examiner la possibilité de les résoudre en conformité avec le droit international.

La deuxième priorité sera, pour le Canada, d'obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de notre plateau continental élargi, où nous pouvons exercer nos droits souverains sur les ressources des fonds et du sous-sol marins. La majorité des ressources naturelles connues de l'Arctique se trouvent dans les zones économiques exclusives des États arctiques, soit 200 milles marins à partir des côtes. Les États ont le droit souverain exclusif d'explorer et d'exploiter les ressources marines biologiques ou non biologiques, à l'intérieur de leurs zones économiques exclusives. Les États côtiers de l'Arctique ont aussi des droits sur les ressources existantes de leur plateau continental élargi au-delà de leurs zones économiques exclusives.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) reconnaît explicitement les droits des États côtiers, comme le Canada, sur les ressources naturelles des fonds et du sous-sol marins au-delà de la limite des 200 milles marins à partir de leurs côtes et définit une procédure selon laquelle un État peut déterminer les limites jusqu'où il peut exercer ces droits. Le Canada présentera en décembre 2013 son mémoire à la Commission des Nations Unies sur les limites du plateau continental, et procède actuellement aux travaux scientifiques, techniques et juridiques nécessaires à la délimitation des limites extérieures de son plateau continental. Des véhicules sous-marins autonomes — dotés de la technologie canadienne — sont utilisés pour recueillir certaines données indispensables. Le

Canada investit beaucoup pour obtenir la reconnaissance internationale de toute l'étendue de son plateau continental dans les océans Arctique et Atlantique.

Les autres États côtiers de l'Arctique ont aussi des plateaux continentaux élargis et se livrent à des démarches semblables. Afin d'optimiser la collecte de données dans un environnement physique difficile, de favoriser l'échange de renseignements et de réduire au minimum les différends éventuels, le Canada collabore étroitement avec les États côtiers voisins dans l'Arctique. Nous agissons sur une base prioritaire pour faire en sorte que le mémoire du Canada soit bien fondé à l'expiration du délai en 2013. Tout chevauchement avec les mémoires d'États voisins sera résolu par des moyens pacifiques, conformes au droit international.

Au-delà des étapes concrètes sur les frontières, le programme de souveraineté du Canada portera également sur la gouvernance en Arctique et la gestion des enjeux émergents connexes tels que la sécurité publique. De plus en plus, le monde tourne son attention vers le Nord. De nombreux intervenants, bien éloignés de la région elle-même, cherchent à y jouer un rôle et, dans certains cas, remettent en question la gouvernance de l'Arctique. Bien qu'un grand nombre de ces intervenants puisse apporter une contribution dans l'aménagement du Nord, le Canada ne reconnaît pas la prémisse que l'Arctique ait besoin d'une structure de gouvernance refondue ou d'un cadre juridique. Le Canada n'accepte pas, non plus, que les États nations de l'Arctique soient incapables de dûment gérer le Nord, alors qu'il subit des changements fondamentaux.

8 / 9

Le Canada, comme les autres États arctiques, soutient le cadre juridique international solide qui s'applique à l'océan Arctique. L'UNCLOS, plus particulièrement, comme il a été mentionné précédemment, offre le cadre juridique de définition des limites des plateaux continentaux et va bien au-delà pour traiter de la protection de l'environnement marin, de la liberté de navigation, de la recherche scientifique marine, de la conservation et de l'utilisation des ressources marines biologiques et d'autres utilisations de la mer.

De nouveaux défis se dressent toutefois au sein de ce vaste cadre juridique. Jusqu'à présent, l'inaccessibilité de l'océan Arctique a signifié que la région était largement protégée des problèmes de sécurité et d'application de la loi qui sont présents dans les régions plus au sud. Cependant, la diminution de la concentration de glace se traduira, avec le temps, par une hausse de la navigation, du tourisme et du développement économique dans la

région de l'océan Arctique. Certes, il faudra sans doute plusieurs décennies pour réaliser toute l'ampleur de ces changements, mais le Canada et les autres pays côtiers de l'océan Arctique doivent commencer à se préparer à une circulation plus dense dans la région et qui aura parfois des effets négatifs.

Il sera essentiel de trouver des solutions régionales, étayées par des décisions législatives fortes dans les États arctiques. Le Canada collaborera avec d'autres pays arctiques, par le truchement du Conseil de l'Arctique¹ (le principal forum de collaboration entre les huit États arctiques), avec les cinq pays côtiers de l'océan Arctique sur les enjeux particulièrement importants pour l'océan Arctique, et de manière bilatérale avec ses principaux partenaires arctiques, plus particulièrement les États-Unis.

Nous devons envisager comment réagir à des enjeux tels que les interventions d'urgence et les capacités de recherche et sauvetage et les problèmes éventuels associés aux urgences (y compris environnementales), au crime organisé, au trafic de stupéfiants et à la traite de personnes. L'effort entrepris par le Conseil de l'Arctique pour négocier un accord de recherche et sauvetage pour l'Arctique constitue une initiative importante. L'échange de renseignements, la coordination des efforts et la mise en commun des ressources sont autant de façons concrètes par lesquelles la collaboration pourrait être efficace.

La récente rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays côtiers de l'océan Arctique est une étape importante non seulement pour intensifier notre collaboration sur l'établissement des limites du plateau continental, mais également pour encourager la réflexion sur les questions émergentes touchant la région. Cette rencontre a permis de démontrer publiquement le leadership du Canada et son partenariat avec les autres États côtiers en faveur d'une gestion responsable de l'océan Arctique.

La protection de la souveraineté nationale, et de l'intégrité de nos frontières, est la première responsabilité d'un gouvernement national. Nous sommes résolus à protéger la souveraineté canadienne dans tout notre territoire arctique.

¹ Le Conseil de l'Arctique réunit huit États membres (le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Russie, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède) et six groupes autochtones de l'Arctique appelés participants permanents.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La création d'une économie nordique dynamique et durable et l'amélioration des conditions de vie des résidants de la région sont un élément essentiel de la réalisation du véritable potentiel du Nord canadien et représentent des moyens importants d'exercer notre souveraineté.

« Le Nord est non seulement une terre d'une beauté pure et majestueuse qui a inspiré des générations d'auteurs, d'artistes et d'aventuriers, qui abrite une riche culture façonnée au cours des millénaires par la sagesse des peuples autochtones, mais il a aussi le potentiel d'être un atout économique transformateur pour le pays. »

Le premier ministre Stephen Harper, 18 août 2009, Iqaluit, Nunavut

Le potentiel de création de richesse et d'emplois par la mise en valeur des ressources biologiques et non biologiques est considérable. Le Canada est le troisième producteur de diamants au monde. On estime que l'Arctique renferme un cinquième des réserves pétrolières mondiales. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada investit considérablement dans la cartographie du potentiel énergétique et minéral du Nord. Gérée de façon responsable, l'incroyable richesse du Canada, dont ses ressources marines biologiques comme les pêches, contribuera à la prospérité des résidants du Nord et de tous les Canadiens pendant des générations. Ces ressources peuvent être et seront la pierre angulaire d'une activité économique durable dans le Nord et la clé d'une ère de prospérité pour les communautés autochtones et nordiques.

10 / 11

En plus d'investir dans la cartographie du Nord, le gouvernement du Canada a pris divers engagements récents visant à promouvoir le développement socioéconomique du Nord. Entre autres, mentionnons des mesures pour améliorer la réglementation dans l'ensemble du Nord, pour répondre aux besoins d'infrastructure, notamment de logements, la création de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et le soutien au perfectionnement des compétences et au développement de l'emploi des Autochtones.

Assurer le développement durable de l'Arctique implique de collaborer étroitement avec les gouvernements territoriaux et septentrionaux et, par le truchement d'institutions

internationales clés, comme le Conseil de l'Arctique, d'établir des communautés autonomes, en santé et dynamiques. Le bien-être des gens du Nord — ses résidents et ses collectivités — est fondamental.

Le Canada fera la promotion active du développement économique et social du Nord sur le plan international et dans trois volets clés : prendre des mesures pour créer des conditions internationales favorables à un développement durable; rechercher des possibilités de commerce et d'investissement dont bénéficieront les résidents du Nord et tous les Canadiens; et encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine de l'Arctique pour améliorer la vie des résidents de cette région.

Premièrement, le Canada prendra des mesures pour créer des conditions internationales favorables au développement durable dans l'Arctique pour compléter ses mesures internes qui favorisent le développement économique. Cela implique qu'il faut non seulement comprendre les possibilités et les défis que présente la mise en valeur de l'énergie et des ressources de l'Arctique, mais aussi concevoir des règlements, des lignes directrices et des normes à cet égard, en prenant appui sur la science et la recherche propres à l'Arctique, dont le savoir traditionnel. Ces mesures ne seront jamais plus essentielles que dans le domaine du développement pétrolier et gazier.

À titre de superpuissance émergente en matière d'énergie propre, le Canada continuera de soutenir une exploitation gazière et pétrolière responsable et soutenue dans le Nord. À l'instar du reste de la communauté internationale, nous avons été témoins des conséquences environnementales, économiques et sociales désastreuses du déversement de pétrole dans le golfe du Mexique.

Le Canada reconnaît et apprécie l'importance d'une collaboration étroite avec les autres États de l'Arctique, et prendra les mesures nécessaires pour éviter qu'un tel drame se produise dans les eaux canadiennes. À l'échelle nationale, le Canada fait preuve de leadership en ce qui concerne les exigences relatives à la sécurité et à l'environnement de l'Arctique qui s'appliquent au forage en mer grâce à l'examen entrepris par l'Office national de l'énergie. En outre, les Canadiens et nos voisins de l'Arctique peuvent être assurés qu'aucun forage ne sera effectué dans les profondeurs de la mer de Beaufort du Canada avant au moins 2014.

Le Canada est partie à de nombreuses ententes bilatérales et multilatérales et participe activement au sein de diverses tribunes internationales, dont le Conseil de l'Arctique, sur des questions liées à la protection de l'environnement marin. Au lendemain du déversement de pétrole dans le golfe du Mexique, nous poursuivons notre collaboration aux niveaux appropriés, particulièrement avec les États-Unis et le Danemark/Groenland en raison de nos intérêts communs concernant l'environnement marin de l'Arctique.

Dans une évaluation menée en 2007, le Conseil de l'Arctique a examiné les incidences des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique, ainsi que les répercussions potentielles de toute activité future en ce domaine. L'évaluation des activités pétrolières et gazières a permis de constater que s'il y a eu d'importantes activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans certaines parties de l'Arctique, le potentiel d'exploitation à ce chapitre demeure énorme. Il faudra gérer soigneusement les risques que cela représente. Le Canada a contribué pour beaucoup à l'évaluation.

Grâce à une importante participation du Canada, le Conseil de l'Arctique a mis à jour en 2009 ses Lignes directrices sur l'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique. Ce document comporte des recommandations en matière de normes, de pratiques techniques et environnementales exemplaires, de politique de gestion ainsi que de contrôles réglementaires concernant les opérations pétrolières et gazières dans l'océan Arctique. À la demande du Conseil de l'Arctique pour que tous les pays appliquent ces lignes directrices comme norme minimale dans l'ensemble de l'Arctique, le Canada agira en ce sens et encouragera les autres à faire de même.

12 / 13

La navigation dans l'Arctique constitue un autre domaine qui réclame notre attention. L'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique faite en 2009 est le premier examen complet des activités de navigation circumpolaires, et donne d'importantes informations sur les activités futures possibles dans ce domaine et sur leurs incidences éventuelles. Entre autres conclusions, l'Évaluation a souligné que la navigation a augmenté de manière significative dans l'Arctique, avec davantage de déplacements vers l'Arctique et entre des destinations arctiques. Cependant, il ne semble pas que les diverses voies navigables intérieures, appelées le passage du Nord-Ouest canadien, soient appelées à devenir une voie de circulation viable à grande échelle à court terme, notamment parce que la glace mobile est imprévisible dans le passage et pose des risques considérables à la navigation. D'autres routes deviendront probablement plus rentables commercialement.

L'évaluation susmentionnée offre aussi des pistes pour améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique, protéger les résidents et l'environnement de la région, et construire l'infrastructure maritime de l'Arctique. À partir de ces recommandations, en 2009, les ministres du Conseil de l'Arctique ont donné leur soutien à un code obligatoire concernant la navigation maritime circumpolaire, lequel serait mis en place par l'entremise de l'Organisation maritime internationale (OMI). À titre de membre de l'OMI, le Canada continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce code. Le Canada et les autres États membres du Conseil de l'Arctique ont aussi convenu de travailler ensemble à l'établissement, d'ici 2011, d'un accord international sur les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique.

Dans le contexte de l'OMI, le Canada a assumé la responsabilité d'émettre les avertissements maritimes et de fournir des services météorologiques afin de faciliter la gestion sûre de la circulation maritime dans deux zones de l'Arctique. Celles-ci couvrent des étendues substantielles des eaux de l'Arctique, y compris le passage du Nord-Ouest. Grâce à cette initiative, le Canada offrira des services qui contribuent à atténuer les risques associés à une navigation accrue dans l'Arctique. Ces services serviront également à améliorer la protection de l'environnement marin arctique, à appuyer les résidents du Nord dans leurs activités maritimes et à fournir les services nécessaires à l'exploitation des ressources côtières et marines.

Le Canada tient un rôle clé dans la création de la Commission hydrographique de la région de l'Arctique qui contribuerait à approfondir les connaissances sur les caractéristiques de l'océan Arctique et de son littoral, savoir essentiel à une navigation sans risque. Le Canada a proposé d'accueillir la réunion d'ouverture de cette commission à l'automne 2010.

Deuxièmement, le Canada continuera de rechercher des possibilités de commerce et d'investissement qui profiteront aux résidents du Nord et à tous les Canadiens.

Le Canada resserrera aussi ses liens commerciaux avec les autres États de l'Arctique. Nous avons récemment mis en œuvre un accord de libre-échange avec les membres de l'Association européenne de libre-échange, qui inclut l'Islande et la Norvège. Cet accord pourrait intensifier le commerce et l'investissement entre les régions nordiques de nos pays respectifs. Nous cherchons également à établir de nouvelles relations commerciales

avec les autres États de l'Arctique, afin de créer des liens analogues entre nos régions nordiques respectives. Ces liens commerciaux nordiques peuvent servir de tremplin pour l'expansion de nos relations en matière de commerce et d'investissement non seulement avec nos voisins nordiques immédiats, mais aussi avec les autres États en Asie centrale et en Europe orientale.

L'amélioration du transport aérien et maritime qui facilitera l'accès à travers les régions polaires peut contribuer à faciliter les possibilités d'investissement et de commerce dans l'Arctique. Par exemple, on a investi pour améliorer le port de Churchill, au Manitoba, afin de faciliter les possibilités d'exportation et la circulation du commerce bilatéral avec d'autres ports nordiques.

Troisièmement, le Canada continuera d'encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine de l'Arctique, dans le but d'améliorer la vie des résidents du Nord, particulièrement dans le cadre du Conseil de l'Arctique. Produit par le Conseil, le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique a constitué la première évaluation exhaustive du bien-être humain dans toute la région. Le Canada continuera d'exercer son leadership dans le cadre des initiatives du Conseil de l'Arctique dans ce domaine et d'accueillir le secrétariat du Groupe de travail sur le développement durable. Par exemple, le Symposium sur les langues autochtones dans l'Arctique de 2008, qui a été organisé par le Conseil inuit circumpolaire du Canada, avec le soutien du gouvernement fédéral, a mis en lumière l'importance de préserver et de renforcer ces langues.

14 / 15

Il est également primordial de se pencher sur les questions de santé humaine dans les communautés du Nord. Le Canada soutient les recherches menées grâce au Conseil de l'Arctique et dans le cadre de l'Année polaire internationale afin que l'on comprenne mieux les différents enjeux et qu'il soit possible d'élaborer et de mettre en place des politiques sanitaires adaptées. Les résultats de la collaboration internationale sont tous axés sur l'amélioration des conditions de santé des résidents de l'Arctique. Le Canada jouera un rôle phare dans le Conseil de l'Arctique sur une large gamme de nouveaux projets sanitaires, notamment la mise au point de l'observatoire de santé circumpolaire, un examen comparatif des systèmes de santé circumpolaires et une étude comparative des lignes directrices circumpolaires en matière de nutrition.

L'engagement du Canada à favoriser le développement économique et social du Nord comporte un respect profond pour le savoir traditionnel, le travail et les activités culturelles des Autochtones. Pour ce qui est de l'avenir, le Canada cherchera à mieux faire comprendre les intérêts, les préoccupations, la culture et les pratiques des résidants du Nord, par exemple, en ce qui concerne les phoques et les ours blancs. Dans ce contexte, le Canada s'est engagé à défendre la chasse aux phoques à l'échelle internationale. Les phoques représentent une ressource naturelle précieuse, et la chasse aux phoques est l'un des piliers de l'économie de nombreuses collectivités rurales de nombreuses régions du Canada, notamment des régions nordiques.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE

L'environnement arctique est touché par des événements qui se déroulent très loin de cette région. Les changements climatiques sont peut-être l'exemple le plus connu à cet égard. Il s'agit d'un phénomène qui se produit ailleurs que dans l'Arctique, mais qui a des effets dévastateurs sur son environnement unique et fragile. La fonte rapide des glaces marines pluriannuelles de l'Arctique qui en résulte a déjà, et continuera d'avoir, de sérieuses conséquences pour les résidants et les collectivités du Nord. Ce qui se passe dans l'Arctique aura des répercussions mondiales qui accéléreront les changements climatiques ailleurs.

Une solide protection environnementale, élément essentiel du développement durable, commence d'abord chez soi et représente une autre manière importante, pour le Canada, d'exercer sa souveraineté dans le Nord. Le Canada est depuis longtemps à l'avant-garde de la protection de l'environnement arctique. Dès les années 1970, il mettait en place la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (LPPEA) afin de protéger son environnement marin, prenant sur lui de promulguer et d'appliquer les lois contre la pollution et pour la sécurité de la navigation à une zone plus vaste des eaux arctiques. En août 2009, le champ d'application de la LPPEA est passé de 100 à 200 milles marins. En outre, les règlements obligeant les navires à destination des eaux arctiques canadiennes et y naviguant à rendre des comptes ont été achevés et sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

« Le Canada assume la responsabilité de la protection environnementale et de l'application de la loi dans ses eaux arctiques. Dans cette région magnifique et inaltérée, nous verrons à assurer une saine gérance du territoire au nom de notre pays et de toute l'humanité. »

Le premier ministre Stephen Harper, 27 août 2008, Tuktoyaktuk, Territoires du Nord-Ouest

Ces mesures et d'autres, comme les plans visant à établir une aire marine nationale de conservation dans le détroit de Lancaster, envoient au monde un message clair. Le Canada se charge de la protection environnementale et de l'application de la loi dans ses eaux arctiques. Nous démontrons notre bonne gérance de cette magnifique région écologique.

Le Canada est déterminé à planifier et à gérer les activités maritimes et terrestres dans l'Arctique, sur les plans tant national qu'international. Et il entend le faire d'une manière intégrée et exhaustive qui assure un juste équilibre entre la conservation, l'utilisation durable et le développement économique, au bénéfice des utilisateurs et de l'écosystème dans son ensemble. Nous agissons au pays, tout en collaborant sur le plan international. À ce titre, nous agissons des quatre manières suivantes : promouvoir une approche de gestion écosystémique avec nos voisins arctiques et d'autres pays; contribuer aux efforts internationaux pour s'attaquer aux changements climatiques dans l'Arctique et soutenir ces efforts; accroître nos efforts en ce qui a trait à d'autres enjeux internationaux urgents, entre autres maintenir et renforcer les normes internationales; et intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et continuer à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale.

16 / 17

Premièrement, le Canada continuera de promouvoir une gestion écosystémique auprès de ses voisins arctiques et des autres pays.

Conformément à la *Loi sur les océans*, le Canada collabore avec les autorités chargées des revendications territoriales, les gouvernements, l'industrie et les collectivités en vue d'adopter une approche écosystémique pour la mer de Beaufort, et il a identifié des espèces marines et repéré des endroits qui revêtent une grande importance écologique. Ces mesures s'inscrivent dans l'approche écosystémique plus vaste pour l'Arctique, adoptée par le gouvernement du Canada et qui comprend également des activités liées à la gestion internationale des espèces de l'Arctique dont l'habitat chevauche les frontières

nationales (caribous, ours blancs, oiseaux, etc.). Ces activités se situent dans le cadre de conventions et d'accords internationaux, comme la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Traité sur les oiseaux migrateurs et l'Accord sur la conservation des ours blancs. La science et les recherches internationales menées en collaboration dans l'Arctique représentent un aspect fondamental de la participation du gouvernement du Canada à de tels accords.

Le Canada et ses voisins de l'Arctique sont les gardiens d'animaux sauvages uniques, comme les ours blancs. Dans le cadre de nos efforts pour mieux connaître les ours blancs et leur habitat, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du savoir traditionnel des Autochtones et le besoin d'y avoir recours parallèlement à la science occidentale.

Le Canada a signé un protocole d'entente avec les États-Unis pour la conservation et la gestion des populations partagées d'ours blancs. En outre, le Canada a négocié des accords avec d'autres États de l'Arctique en vue de gérer conjointement les populations d'ours blancs, de narvals et de bélugas. Il faut poursuivre ces efforts afin de gérer d'autres espèces communes.

Dans le cadre de son mandat, le Conseil de l'Arctique joue un rôle de premier plan en ce qui concerne l'identification des grands écosystèmes marins dans la région et la détermination des pratiques exemplaires en matière de gestion des océans. Le Canada jouera un rôle de chef de file dans le cadre de l'étude de l'océan Arctique menée par le Conseil de l'Arctique, et dont l'objectif est de renforcer et de garantir le développement durable de la région. Pour assurer une meilleure gestion de l'océan Arctique, nous collaborerons avec les autres partenaires et utilisateurs intéressés, de même que par l'intermédiaire d'organisations régionales et internationales, notamment le Conseil de l'Arctique et l'OMI.

L'année 2010 est l'Année internationale de la biodiversité, et l'Arctique retient donc considérablement l'attention. Le Canada continuera à diriger le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire afin de s'assurer que les renseignements sur l'état et les tendances des espèces et des écosystèmes de l'Arctique sont disponibles et appuie des initiatives comme l'Évaluation de la biodiversité de l'Arctique. Le Conseil a récemment élaboré un répertoire des tendances des espèces de l'Arctique, un outil utile pour les décideurs qui facilite la gestion des populations animales de

l'Arctique et les prévisions d'évolution. Grâce à ce répertoire, qui présente les espèces et les groupes qui subissent des changements rapides, il sera plus facile de prévoir les tendances.

Le Canada continuera de mettre sur pied des zones terrestres et marines protégées dans l'Arctique et de surveiller la biodiversité et l'intégrité écologique. Le Canada reconnaît que les zones écologiquement vulnérables constituent un élément essentiel dans la conservation des espèces arctiques, notamment les ours blancs, les caribous, les oiseaux migrateurs, les mammifères marins et d'autres espèces aquatiques. Ces zones vulnérables jouent un rôle clé dans la survie et le rétablissement d'espèces en péril. Elles représentent également d'excellentes occasions d'écotourisme pour un marché grandissant de visiteurs canadiens et étrangers.

Le Canada a réalisé des progrès importants en ce qui concerne l'établissement de zones protégées sur plus de 10 p. 100 de son territoire dans le Nord : 80 zones ont été ainsi protégées et elles couvrent près de 400 000 kilomètres carrés. Ces zones comprennent 11 parcs nationaux, six réserves nationales fauniques et 16 refuges d'oiseaux migrateurs; elles serviront à protéger l'habitat de diverses espèces.

18 / 19

Le Canada continue de planifier l'établissement de zones protégées additionnelles dans le Nord et a un programme ambitieux visant à agrandir le réseau de parcs nationaux, y compris la création de trois nouveaux parcs nationaux. Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts, en consultation avec les collectivités et l'industrie, en vue d'ajouter près de 70 000 kilomètres carrés de territoire au réseau des zones protégées du Nord canadien. Le Canada met actuellement la dernière main à un cadre stratégique pour le réseau national des zones marines protégées qui orientera l'établissement de zones marines protégées, y compris cinq écorégions marines dans l'Arctique. La création de la majorité des parcs nationaux existants dans l'Arctique s'est effectuée parallèlement à des négociations sur les revendications territoriales, tout comme le sont les nouvelles propositions de parc national.

Deuxièmement, le Canada continuera de contribuer activement aux efforts internationaux visant à contrer les changements climatiques dans l'Arctique, y compris sur les plans de l'atténuation et de l'adaptation. Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur l'Arctique, et l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique menée par le Conseil de l'Arctique en 2004 a contribué à sensibiliser le monde à ce problème.

Le Canada reconnaît que les changements climatiques constituent un défi à l'échelle internationale et nécessite une solution mondiale. À cette fin, le gouvernement est déterminé à participer aux efforts internationaux en prenant des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada au moyen d'une intervention soutenue à l'échelle nationale en vue d'établir une économie faible en carbone, en collaborant avec nos partenaires nord-américains et en prenant des engagements constructifs avec nos partenaires internationaux afin de négocier un régime international en matière de changements climatiques juste, exhaustif, efficace sur le plan environnemental et fondé sur l'Accord de Copenhague. Le Canada continue de contribuer très activement à ces négociations internationales. Dans toutes les tribunes pertinentes, il veillera à ce que l'ensemble unique des problèmes de l'Arctique liés aux changements climatiques reçoive toute l'attention voulue.

De nouvelles études laissent entendre que certains facteurs à court terme ont une incidence sur le rythme des changements climatiques. À la réunion de 2009 du Conseil de l'Arctique, les ministres ont approuvé la formation d'un groupe de travail sur les « agents de forçage climatique éphémères » dans l'Arctique. Ces agents climatiques, par exemple le carbone noir², contribuent considérablement au changement climatique, mais pourraient être contrôlés beaucoup plus rapidement que les facteurs à long terme, comme le dioxyde de carbone. Le groupe de travail dressera la liste des mesures existantes ou nouvelles visant à réduire les émissions de ces facteurs et recommandera d'autres mesures immédiates.

Le Canada continuera de participer activement aux initiatives concernant l'adaptation aux changements climatiques. Il a d'ailleurs joué un rôle prépondérant dans le récent projet du Conseil de l'Arctique sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques dans l'Arctique. L'une de ses principales contributions a été de faire reconnaître l'importance de la participation des collectivités dans la planification et la mise en œuvre de cette adaptation. Le Canada reconnaît que l'adoption de mesures plus marquées à cet égard constituera un élément important des négociations sur les changements climatiques après 2012, sous le régime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

² Le carbone noir (suie et méthane), émis par les moteurs des voitures et les incendies, peut noircir la glace et la neige, ce qui accroît la vitesse à laquelle elles fondent.

Le Canada jouera un rôle actif et utile dans ces discussions.

À l'appui de ces objectifs, le gouvernement du Canada continuera de travailler étroitement avec les collectivités et les gouvernements du Nord, afin d'évaluer les risques, les vulnérabilités et les possibilités relativement aux changements climatiques. Au cours des deux dernières années, plus de 60 projets financés dans l'Arctique canadien ont mené à l'élaboration de plans d'adaptation communautaires et régionaux, ce qui a amélioré les connaissances et la compréhension des incidences liées au climat et a favorisé l'établissement de partenariats solides essentiels à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Troisièmement, le Canada accentuera ses efforts relativement à d'autres questions environnementales urgentes, y compris l'application et le renforcement des normes internationales, s'il y a lieu. Il continuera de participer à la négociation d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices découlant de leur utilisation, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Partout dans le monde, des chercheurs s'intéressent aux ressources génétiques trouvées dans des environnements extrêmes, comme l'Arctique. Nous reconnaissons l'importance de ces questions pour les résidents et les collectivités du Nord.

20 / 21

Les polluants organiques persistants et le mercure émis loin de l'Arctique ont de graves conséquences pour les résidents de la région. Le Canada et le Conseil circumpolaire inuit³ ont joué un rôle majeur dans la négociation de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le Canada continuera de s'attaquer aux problèmes découlant de ces contaminants, notamment par des pratiques de gestion des déchets dans le Nord, et participera de près aux négociations mondiales visant à réduire les émissions de mercure.

Le Canada donne un exemple à l'échelle internationale avec son Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Le gouvernement versera 3,5 milliards de dollars sur 15 ans afin de régler le problème des sites contaminés fédéraux, dont la majorité des ressources seront directement attribuées aux sites contaminés du Nord. Le Canada contribue aux efforts internationaux visant à réduire les émissions de mercure à l'aide d'un plan visant à

³ Anciennement la Conférence circumpolaire inuite.

mettre en œuvre de nouvelles normes en matière de performance environnementale qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et de polluants comme le mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon. Un accord international sur la réduction des émissions de mercure aidera à atténuer les effets du mercure sur la santé et l'environnement des Canadiens, particulièrement dans le Nord.

Quatrièmement, le Canada veillera à intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale. Les activités scientifiques portant sur l'Arctique constituent un fondement solide pour la Stratégie pour le Nord du Canada, car elles apportent les connaissances nécessaires pour établir des politiques judicieuses et prendre de bonnes décisions, concernant tant les enjeux nationaux qu'internationaux. Pour faire en sorte que le Canada demeure un chef de file mondial dans le domaine de la science de l'Arctique, le gouvernement canadien s'est engagé à établir une nouvelle station de recherche d'envergure mondiale dans le Haut-Arctique, qui servira au Canada et aux autres pays; les travaux sont en cours à cet égard. La station accueillera des équipes de chercheurs dans l'Arctique canadien et, pour soutenir ces efforts, le Canada a également investi pour moderniser les installations de recherche existantes dans plus de 30 sites de l'Arctique.

Le Canada a apporté l'une des plus fortes contributions individuelles nationales à l'Année polaire internationale, et il accueillera l'événement final qui conclura l'année en avril 2012 à Montréal. Le Canada tient également un rôle de premier plan dans le projet de réseaux d'observation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique. Son but est d'intensifier l'engagement international en mettant au point des systèmes durables et coordonnés d'observation de l'ensemble de l'Arctique et de partage des données, particulièrement en ce qui concerne les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

AMÉLIORER ET DÉCENTRALISER LA GOUVERNANCE : HABILITER LES RÉSIDANTS DU NORD

Le gouvernement du Canada est déterminé à accorder aux résidents du Nord davantage de contrôle sur leur destinée économique et politique. Le Canada prend des mesures en vue d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada. Au cours des dernières décennies, les gouvernements du Nord canadien ont assumé de plus grandes responsabilités

dans de nombreux aspects des affaires de leur région. Les progrès se poursuivent à cet égard, et ils représentent une autre façon pour le Canada d'exercer sa souveraineté dans l'Arctique. Le Nord canadien est aussi le lieu où l'on assiste à certaines des approches les plus novatrices et les plus consultatives de gouvernement au Canada et dans le monde. Au moyen de revendications territoriales et d'ententes d'autonomie gouvernementale, les collectivités autochtones sont en train de mettre au point des politiques et des stratégies élaborées sur place pour relever les défis et saisir les possibilités sociales et économiques qui leur sont propres.

« Nous sommes déterminés à aider la région et ses résidents à réaliser leur véritable potentiel. »

Le premier ministre Stephen Harper, 10 mars 2008, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

Le Canada reconnaît et apprécie le rôle important que les gouvernements du Nord, les organisations autochtones de l'Arctique participant au Conseil de l'Arctique (appelées organisations participantes permanentes) ainsi que les autres résidents du Nord continuent de jouer dans l'orientation des initiatives canadiennes sur la scène internationale. La politique étrangère du Canada pour l'Arctique consolide les efforts que nous déployons au pays pour assurer une solide gouvernance dans le Nord, et cela, de trois façons.

22 / 23

Premièrement, le Canada mobilisera les résidents du Nord au chapitre de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique. Grâce au Comité consultatif canadien du Conseil de l'Arctique, les gouvernements du Nord et les organisations participantes permanentes autochtones du Canada ⁴ auront la possibilité de participer activement à l'élaboration de la politique canadienne sur les questions concernant l'Arctique. Nous continuerons de nous réunir régulièrement dans le Nord canadien pour trouver des points communs et œuvrer en vue d'atteindre des objectifs communs.

Deuxièmement, le Canada continuera de soutenir les organisations participantes permanentes autochtones sur son territoire, y compris financièrement, pour les aider à contribuer pleinement aux activités du Conseil de l'Arctique. De plus, il incitera les autres États

membres du Conseil de l'Arctique à faire de même en ce qui concerne leurs propres organisations participantes permanentes. Le Canada appuiera aussi le maintien du statut particulier conféré aux organisations participantes permanentes du Conseil de l'Arctique pour les amener à participer activement au processus et permettre de les consulter pleinement. Au fur et à mesure que l'intérêt des intervenants non arctiques grandira à l'égard des travaux du Conseil, le Canada veillera à ce que le rôle central des participants permanents ne soit ni diminué, ni dilué.

Troisièmement, le Canada offrira aux jeunes Canadiens des occasions de participer au dialogue circumpolaire. Le Comité consultatif du Conseil de l'Arctique du Canada a choisi trois jeunes Canadiens pour participer à la réunion ministérielle de 2009 du Conseil de l'Arctique. Leur participation a renforcé la contribution de la délégation canadienne à cette réunion, et cette initiative fructueuse en est une à laquelle le Canada renouvellera son appui.

LA VOIE À SUIVRE

L'importance croissante de l'Arctique et les changements rapides qui s'y opèrent exigent que nous renforçons notre capacité de concrétiser les priorités du Canada sur la scène internationale. Relever les défis et saisir les occasions qui se présentent signifient souvent qu'il faut trouver des façons de travailler avec les autres, par l'intermédiaire de relations bilatérales avec nos voisins de l'Arctique, de mécanismes régionaux comme le Conseil de l'Arctique et d'autres institutions multilatérales.

Les États-Unis sont notre premier partenaire dans l'Arctique, et notre but est un engagement plus stratégique à l'égard des enjeux de l'Arctique. Cela implique de travailler ensemble sur des questions concernant la mer de Beaufort, la science de l'Arctique, les questions autochtones et les questions propres au Nord, et un programme commun que nous pourrions poursuivre quand le Canada, d'abord, puis les États-Unis

⁴ Il y a six organisations participantes permanentes au Conseil de l'Arctique, dont trois qui comptent un nombre important de membres au Canada, soit le Conseil circumpolaire inuit, le Conseil international Gwich'in et le Conseil des Athabascans de l'Arctique.

présidera le Conseil de l'Arctique à partir de 2013. Nous œuvrons aussi de concert avec le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie et la Suède pour promouvoir des intérêts communs, tels que le commerce et le transport, la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources naturelles, le rôle des peuples autochtones, la gestion des océans, l'adaptation aux changements climatiques et la coopération scientifique.

Cependant, l'élément essentiel de toute collaboration sera l'acceptation et le respect des points de vue des résidents de la région, ainsi que de la souveraineté des États arctiques. Il faut aussi reconnaître que les États arctiques demeurent ceux qui sont les mieux placés pour assurer le leadership dans la gestion de la région.

Le Canada a été le premier président du Conseil de l'Arctique (1996-1998), une fonction qu'il assumera de nouveau à compter de 2013. Le Conseil de l'Arctique demeure la principale tribune multilatérale apte à favoriser l'avancement de notre politique étrangère pour l'Arctique et la promotion de nos intérêts nordiques. Tribune intergouvernementale de haut niveau fonctionnant par consensus, il a pour mandat de promouvoir les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable ainsi que la protection de l'environnement dans la région de l'Arctique. La structure particulière du Conseil réunit les huit États arctiques et les six participants permanents autochtones autour d'un programme commun — améliorer la force et l'efficacité de ce forum multilatéral unique.

24 / 25

Le Canada obtiendra la coopération des gouvernements du Nord et des participants permanents afin de veiller à ce que le Conseil de l'Arctique continue de répondre aux défis et aux possibilités de la région, dans la poursuite de nos intérêts nationaux.

Du point de vue du Canada, le Conseil doit être renforcé afin de s'assurer qu'il pourra relever les défis de demain. Le Canada agira sur plusieurs fronts.

Premièrement, nous chercherons à établir un dialogue stratégique plus étendu avec le Conseil. Jusqu'à maintenant, le Conseil a joué un rôle prépondérant dans les sciences, la recherche, la surveillance et l'évaluation, et l'élaboration de lignes directrices (p. ex. pour le pétrole et le gaz) dans certains domaines. Le Canada assumera un rôle proactif à mesure que le Conseil encouragera la mise en œuvre de lignes directrices, l'établissement

de pratiques exemplaires et, au besoin, la négociation d'instruments de politique. La négociation en cours d'une entente régionale sur la recherche et sauvetage (il s'agit de la première tentative d'établir un instrument ayant force obligatoire dans le cadre du Conseil de l'Arctique) servira de mise à l'essai et alimentera la portée de projets stratégiques futurs. Le Canada s'efforcera aussi de faire en sorte que les activités de recherche du Conseil continuent à se concentrer sur les principaux enjeux émergents afin de s'assurer que le travail stratégique du Conseil est fondé sur des connaissances solides.

Deuxièmement, le Canada pilotera les efforts visant à élaborer un rôle de communication plus stratégique pour le Conseil de l'Arctique. Comme l'Arctique suscite de plus en plus d'intérêt, l'image du Conseil et les renseignements sur l'étendue du travail d'avant-garde que celui-ci effectue doivent être améliorés. À cette fin, l'accroissement du rôle de sensibilisation joué par le Conseil approfondira la compréhension tant des intérêts des États arctiques et des populations que du Conseil et de son mandat.

Troisièmement, le Canada coopérera avec les autres États membres afin de répondre aux besoins structurels de l'organisme. Bien que la nature actuellement informelle de cet organe a bien servi le Canada pendant plusieurs années, les demandes toujours plus nombreuses présentées à l'organisme pourraient nécessiter quelques changements visant à le renforcer. Le Canada travaillera de concert avec d'autres États de l'Arctique à l'élaboration de nouvelles options, y compris en ce qui concerne le rôle du Conseil, les fonctions connexes de secrétariat et les questions de financement.

Au-delà du Conseil de l'Arctique, le Canada œuvrera avec d'autres institutions multilatérales, comme l'Organisation maritime internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue de trouver des solutions mondiales à des enjeux tels que la réglementation de la navigation polaire et les changements climatiques. Des organismes propres à l'Arctique, comme le Comité permanent des parlementaires de la région arctique, le Forum nordique et l'Université de l'Arctique, sont des partenaires importants pour divers enjeux.

L'accessibilité accrue de l'Arctique s'est traduite par une perception répandue que la région pourrait devenir une source de conflit. Cela a entraîné un intérêt plus marqué pour

l'Arctique au sein de diverses organisations internationales, comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Canada ne prévoit pas de contestation militaire dans l'Arctique et croit que la région est bien gérée par l'entremise des institutions actuelles, en particulier le Conseil de l'Arctique. Nous continuerons à suivre les discussions sur l'Arctique dans d'autres tribunes internationales quand ce sera nécessaire pour protéger les intérêts du Canada.

Le Canada prend d'autres mesures pour démontrer son leadership, par exemple la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays côtiers de l'océan Arctique qui aura lieu en 2010. De plus, il a établi un nouveau centre régional de politiques et de programmes arctiques à l'ambassade du Canada en Norvège, pour renforcer son interaction et son influence de proximité dans la région. Le Centre international canadien pour la région de l'Arctique s'inscrit dans un vaste effort concerté pour soutenir les objectifs de la politique étrangère canadienne et ses liens avec le commerce par l'analyse, la défense des intérêts et la sensibilisation, afin d'accroître davantage la présence du Canada à l'étranger, pour tout ce qui concerne l'Arctique.

26 / 27

CONCLUSION

Notre politique étrangère pour l'Arctique fera en sorte que nous appliquerons la dimension internationale de la Stratégie pour le Nord. Nous exercerons notre leadership en assurant une gérance responsable, tout en consolidant les assises d'une région sensible aux intérêts et aux valeurs du Canada, forts de notre conviction que le Nord fait partie de notre foyer et de notre destinée.

Grâce à notre politique étrangère pour l'Arctique, nous envoyons aussi un message clair : le Canada a la mainmise sur ses terres et ses eaux arctiques et prend au sérieux son rôle et ses responsabilités de gérance. Le Canada continue à défendre ses intérêts dans l'Arctique. Quand d'autres parties prennent des positions et des mesures qui touchent notre intérêt national, minent les relations de coopération que nous avons bâties ou manquent de sensibilité aux intérêts ou aux perspectives des peuples et des États de l'Arctique, nous réagissons.

La coopération, la diplomatie et le respect du droit international ont toujours été l'approche privilégiée par le Canada dans l'Arctique. En même temps, nous ne faiblirons jamais dans notre engagement de protéger notre Nord.

« Le Grand Nord est notre destinée [...] Et ne pas embrasser sa promesse au moment même où naît son ascendance consisterait à tourner le dos à ce que signifie être Canadien. [...] Car, comme l'avait déclaré ici même le premier ministre Diefenbaker [...] en 1961 : Un nouveau monde émerge au-delà du cercle arctique. C'est ce monde, un nouveau monde pour tous les peuples des régions de l'Arctique, que nous, au Canada, commençons à bâtir. »

Le premier ministre Stephen Harper, août 2008, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest